

ANNEE 2016

DELIBERATION N°

20160083

SEANCE PUBLIQUE DU 19 DECEMBRE 2016

Date de convocation : 15 décembre 2016

Date d'affichage :

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 19

Vote : 19 (dont 3 procurations)

Pour : 19

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE BASSUSSARRY

L'an deux mille seize, le 19 décembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 15 décembre 2016, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire & Ms Claude YAOUANC, Francis DAVRIL, Frédéric ETCHEGARAY, Hugues BIGÉ, Michel LAHORGUE, Philippe BIGOTEAU, Michel GOÏNY, Pierre SORHAITS, Mmes Chantal BONZON, Annie UHALDEBORDE, Sophie DELETTRE, Valérie RECARTE, Brigitte ETCHEVERRY, Dominique GALLOT, Dominique VIGIER.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Marie-Dominique GAY à M. Paul BAUDRY, Mme Emmanuelle DALLET à Mme Dominique GALLOT, M. Michel KLISZ à M. Michel LAHORGUE.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL

**Objet : Approbation de la modification du Plan
Local d'Urbanisme**

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°20160066 en date du 28 septembre 2016 par laquelle il a donné un avis favorable à la modification du P.L.U. de la Commune. Le projet de modification a été soumis à enquête publique du 24 octobre 2016 au 24 novembre 2016 (arrêté du Maire du 4 octobre 2016 n°20160131).

Il présente le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur. Après avoir analysé et commenté les observations du public, qui étaient au nombre de trois à s'exprimer de façon manuscrite et ce, positivement, ainsi que du bureau du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) de l'agglomération de Bayonne et du sud des Landes, qui a émis un avis favorable par délibération du 28 octobre 2016.

Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sur le projet de modification du PLU, assorti de deux questions auxquelles Monsieur Le Maire a fourni des réponses qui sont apparues convaincantes pour le commissaire-enquêteur.

Monsieur Le Maire invite le Conseil municipal à prendre connaissance de l'ensemble du dossier et à en délibérer.

- Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-13-2 et R.123-19 ;
- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-31 et L153-38 sur les conditions d'ouverture à l'urbanisation et d'application de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 juin 2006 ayant approuvé le P.L.U, modifié le 19 février 2015 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2016, décidant d'engager la procédure de modification n°6 du P.L.U de la commune ;
- Vu l'arrêté du Maire en date du 4 octobre 2016 soumettant à enquête publique le projet de modification du P.L.U. ;
- Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur ;
- Considérant qu'il y a lieu de modifier le Plan Local d'Urbanisme de la Commune afin d'ouvrir à l'urbanisation le terrain d'assiette du projet de création de commerces et services de proximité et de renforcement du stationnement du centre bourg situé dans la partie de la zone 2AU du bourg ;
- Considérant que la modification du P.L.U., telle qu'elle est présentée au Conseil municipal, est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du Code de l'urbanisme.

Le conseil Municipal,

- **Oùï** l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,
- **Décide** d'approuver la modification du P.L.U, telle qu'elle est annexée à la présente ;
- **Précise** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.
Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Paul BAUDRY.



Transmis à Mme la Sous-Préfète de Bayonne,
Publié et rendu exécutoire le :